

Continue



Vote star academy 2025

Pour cette saison, le nouveau directeur, Garou, s'entoure de trois professeurs de renom : Véronic Dicaire, Émilie Bégin et Pierre Lapointe. La marraine de cette nouvelle édition n'est autre que l'ancienne directrice des deux dernières saisons : Lara Fabian. Pour la première fois, le corps professoral est composé à 100% de chanteuses et chanteurs incontournables de la musique québécoise ! Crédit photo : Martin Desbois / Eklectik Média Neuf filles et neuf garçons, de 16 à 26 ans, vont participer au premier Variété ce dimanche. Seuls 4 d'entre eux sont directement acceptés à l'Académie. Les 14 autres devront se soumettre au vote du public. Malheureusement, 4 participants rentreront à la maison à l'issue de la première diffusion. Tandis que les grands chanceux rejoigneront le penthouse académique qui les attend en plein cœur de Montréal ! Autre nouveauté cette année, la votation se fera en ligne ! Du mardi au dimanche durant le Variété, le public pourra voter pour sauver son élève favori. Pour cela, il suffit de se créer un compte, gratuitement, sur staracadémie.ca. De plus, les votants auront la chance de remporter des billets pour assister à l'un des Variétés de Star Académie ! Crédit photo : Martin Desbois / Eklectik Média Le premier Variété : dimanche 19 janvier à 19h sur TVA ! À partir de ce dimanche, vous retrouverez Jean-Philippe Dion à l'animation des variétés. Face à un public de 700 personnes, les candidats auront l'opportunité de chanter avec de grands noms de la chanson francophone. La scène est entourée par le public présent dans les gradins, le parterre et des balcons. Elle est surplombée par 3 grands cubes vidéos mobiles. C'est un véritable terrain de jeu pour l'équipe de mise en scène des variétés. Cette nouvelle saison s'annonce donc pleine de surprises ! Pour ce premier variété du 19 janvier 2025, les invités sont : Isabelle Boulay, Éric Lapointe, Sara Dufour, Mélissa Bédard et Marc-André Fortin. Richard Desjardins sera mis à l'honneur. Les candidats et les invités interpréteront les plus grands succès du géant de la musique francophone ! Et qui dit nouvelle saison, dit nouveautés ! Cette année, il faudra attendre la fin de ce grand Variété, pour découvrir la chanson-thème. Patience ! Crédit photo : Martin Desbois / Eklectik Média Des nouveautés dans la Quotidienne ! Ce retour 2025 réserve bien des surprises, tant pour les candidats que pour les téléspectateurs. Les candidats seront divisés en deux groupes pour les évaluations, et ce de manière genrée. Pour autant, le groupe qui ne sera pas en évaluation classique le sera autrement. Le titre Étoile de la semaine sera attribué par Garou au candidat qui a le mieux travaillé tout au long de la semaine. À la clé ? Quelques privilèges à découvrir ! Par ailleurs, quelques Académiciens seront choisis chaque semaine pour passer l'Audition de la semaine devant le directeur. L'élève qui donnera la meilleure performance sera le seul à partager la scène avec un artiste invité du Variété du dimanche, à l'occasion d'un grand duo. Pour les plus passionnés de l'émission, la diffusion ne s'arrête pas à la Quotidienne et au Variété du dimanche. Les abonnés de la chaîne Illico+ pourront visionner en direct deux événements : le débriefing de Garou, à la suite du grand Variété du dimanche, ainsi que l'évaluation des candidats. On espère que vous êtes autant excités que nous à découvrir cette nouvelle cohorte et la nouvelle formule de la Star Académie ! Rendez-vous dimanche à 19h sur TVA ! Crédit photo : Martin Desbois / Eklectik Média Toute personne se trouvant au Canada peut voter pour les candidats en danger dans l'émission Star Académie 2025 (!' « Emission ») selon les modalités prévues dans le présent Règlement. Pour les fins du présent Règlement, le terme « Diffuseur » réfère à « Groupe TVA Inc. » et le terme « Producteur » réfère à « Productions Déferlantes Inc. ». Comment voter ? Pour participer au vote, rendez-vous à l'adresse Profil TVA+ via un ordinateur ou un appareil mobile connecté à Internet et : (A) créez-vous un compte TVA+ s'il s'agit de votre première connexion; ou (B) connectez-vous à votre compte si vous avez déjà un compte TVA+; et Lorsque des indications vous sont données dans l'Emission, rendez-vous sur le site suivant via un ordinateur ou un appareil mobile connecté à Internet pour voter : Quand voter ? Le vote sera ouvert et fermé selon les indications spécifiées dans l'Emission, alors soyez à l'écoute comme ces indications pourraient varier. Le vote ne sera ouvert que pour des durées limitées, comme indiqué pendant l'Emission. Une fois le vote clôturé, il sera désactivé jusqu'à la prochaine période de votation ou jusqu'à ce que le gagnant final de Star Académie 2025 soit annoncé pendant la diffusion de l'Emission. Conditions d'admissibilité Le vote est ouvert à toute personne se trouvant au Canada détenant un compte TVA+. Le compte TVA+ est gratuit et soumis à certaines conditions. Chaque personne est autorisée à voter jusqu'à 5 fois par semaine. Les 5 votes autorisés peuvent être répartis entre les différents jours de la semaine. Les votes sont limités à 10 votes par adresse IP (foyer) par période de votation, et ce, peu importe si une personne vote sur un ordinateur et/ou sur des appareils mobiles. Vous serez averti lorsque vous aurez atteint votre limite de vote. Les conditions d'admissibilité peuvent être modifiées à la discrétion du Diffuseur ou du Producteur. Disqualifications, modification et/ou annulation du vote Le Diffuseur et le Producteur se réservent le droit de ne pas prendre en compte certains votes s'ils ont des raisons valables de soupçonner que ces votes proviennent de l'extérieur du Canada, de services de vote tiers non officiels, qu'ils enfreignent le présent Règlement ou sont inéquitables. Lorsqu'une personne utilise une adresse courriel pour s'identifier, elle est présumée posséder qu'un seul compte personnel pour voter. La création de nouvelles adresses courriel dans le but de voter dans le cadre de l'Emission est considérée comme une tentative de falsification ou de manipulation des résultats. Utiliser une adresse courriel inexistante ou invalide est également considéré comme une tentative de falsification du vote. L'adresse IP des ordinateurs essayant de voter avec plusieurs courriels peut être détectée et bloquée, pouvant ainsi entraîner l'annulation du vote. En cas de problèmes techniques ou, plus généralement, tous autres problèmes liés au processus de votation en ligne, le Diffuseur et le Producteur se réservent le droit de ne pas prendre en compte les votes non confirmés (le cas échéant) et d'annoncer le résultat du vote sans inclure ces votes affectés. Si l'ensemble des votes en ligne recueillis lors du variété du dimanche est affecté, seuls les votes recueillis durant la semaine seront pris en considération. Si tous les votes en ligne sont affectés, seuls les votes du public en salle seront pris en considération, le cas échéant, ou le vote des professeurs. Toute décision du Producteur et du Diffuseur à ce sujet est finale, définitive et sans appel. Le Producteur et le Diffuseur se réservent le droit d'annuler ou de suspendre le vote si un virus, un bogue ou tout autre facteur hors de leur contrôle affecte la sécurité ou à la bonne administration du vote. En cas d'annulation du vote, seul le public en salle, le cas échéant, ou les professeurs, décideront du résultat à leur entière discrétion ou le vote sera reporté ou modifié à l'entière discrétion du Diffuseur et du Producteur. En cas d'annulation du vote du dimanche seulement, seuls les votes recueillis durant la semaine seront pris en considération. Toute décision des professeurs, ou du Diffuseur et du Producteur sera définitive, finale et sans appel. Si le résultat du vote ne peut être raisonnablement déterminé pour quelconque raison, incluant en raison d'une panne technique ou tous autres circonstances échappant au contrôle du Diffuseur, du Producteur, de leurs agents ou sous-traitants, les professeurs détermineront le résultat à leur discrétion et le résultat sera définitif, final et sans appel. Compilation et validation du vote Le public en salle sera habilité à voter via un système indépendant uniquement lors du premier variété. Sous réserve de ce qui précède, les votes du public en salle seront comptabilisés avec les votes recueillis en ligne. En cas de divergence entre les résultats annoncés dans l'Emission et ceux communiqués sur quelconque autre plateforme, les résultats annoncés dans l'Emission feront foi et le vote sera traité sur cette base. Contingences Le Producteur peut, à sa seule discrétion et en tenant compte des circonstances et des informations alors disponibles, décider qu'une performance d'un candidat doit être retirée de la compétition, incluant, notamment, si un candidat ne peut participer, en tout ou en partie, ou pleinement à l'Emission peu importe la raison. Le Producteur peut, à sa seule discrétion et à tout moment, déterminer si un nouveau candidat peut être ajouté à la compétition. Informations générales Les Modalités d'utilisation du site web du Diffuseur (Modalités d'utilisation QUB) et sa Politique de confidentialité (Politique de confidentialité de QUB) s'appliquent au présent Règlement. En cas d'incohérence entre le présent Règlement et les documents mentionnés ci-dessus, le Règlement prévautra. L'emploi du masculin dans ce texte désigne tant les femmes que les hommes et est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte. Après deux ans d'absence sur les ondes de TVA, l'édition 2025 du concours de chant Star Académie fait son retour avec plusieurs nouveautés. Avec Garou qui succède à Lara Fabian en tant que directeur, une académie toute neuve à Montréal et des privilèges qui vont changer la donne, l'aventure promet d'être pleine de surprises. Cela dit, du côté des votes des téléspectateurs et des téléspectatrices, il y a aussi du changement. À lire également : Les 18 aspirants académiciens de Star Académie 2025 sont dévoilésEh oui, fini l'époque où tu appelais un numéro au coût de 1 \$ pour appuyer ton chanteur chouchou ou ta chanteuse favorite. Cette année, tu peux sauver ton coup de coeur gratuitement et voter plusieurs fois par semaine : voici comment faire. Comme le veut le concept de l'émission, le public a son mot à dire sur les éliminations et afin de faire entendre ta voix, tu dois te créer un compte TVA+. C'est gratuit et rapide, alors qu'il te suffit de visiter le site en question, de cliquer sur « Se connecter », puis « Inscrivez-vous », pour ensuite remplir les quelques informations demandées comme ton nom, ton courriel et ta date de naissance. Une fois ton compte activé en confirmant par courriel, tu es prêt.e à voter. Seules deux conditions doivent être respectées afin de participer aux votes : te trouver au Canada, et avoir un compte TVA +. Que tu sois sur ton ordinateur ou ton mobile, sache que tu peux enregistrer ton choix jusqu'à cinq fois par semaine, comme ça t'arrange. Par contre, chaque foyer est limité à dix votes par période, peu importe le nombre d'appareils utilisés. Tu seras d'ailleurs averti.e si tu atteins cette limite. Dès le mardi, lors de la mise en danger, et ce, jusqu'au dimanche pendant le Variété, le public pourra soutenir sa candidate ou son candidat favori.te. Les cinq votes autorisés peuvent ainsi être répartis entre les divers jours de la semaine. En exprimant leur opinion, les fans courront du même coup la chance de gagner des billets pour assister à l'un des Variétés. Pour ne rien manquer, note que du 13 au 16 janvier, tu peux suivre le parcours des aspirants et aspirantes académicien.ne.s lors deEn route vers Star Académie, qui sera diffusé à 19 h 30 sur TVA+ et TVA+. Puis, les dimanches à 19 h dès le 19 janvier, sois au rendez-vous pour les fameux spectacles de variétés. Les quotidiennes, quant à elles, seront diffusées du lundi au jeudi à 19 h 30. Des outils d'IA peuvent avoir été utilisés pour soutenir la création ou la distribution de ce contenu ; cependant, il a été soigneusement édité et vérifié par un membre de l'équipe éditoriale de Narcity. Pour plus d'informations sur l'utilisation de l'IA, nos normes et notre éthique journalistique, veuillez consulter la page Normes Editoriales de Narcity.Voici qui remplacera Lara Fabian à Star Académie 2025 (Vidéo) - Narcity ›Les 18 aspirants académiciens de Star Académie 2025 sont dévoilés - Narcity ›Problèmes de votes au 1er Variété de Star Académie : Des fans trouvent la situation injuste - Narcity ›Yoann de Star Ac s'ouvre sur les réalités de la télé, la sévérité des profs et son parcours - Narcity ›Star Académie : Les votes avant le Variété ne font pas l'unanimité - Narcity ›Romie de Star Académie parle de son aventure, des comportements des candidats et des votes - Narcity ›Tout ce que tu veux savoir sur Loïc de Star Académie - Narcity ›Léo de Star Académie parle de son départ crève-coeur, de la question du favoritisme et plus - Narcity ›Zoey se confie sur Star Académie, La Voix Junior, la chanson de Laurence et son parcours - Narcity ›Laurence s'ouvre sur les standards de beauté, les émotions à Star Académie et son parcours - Narcity ›Maxim se confie sur son parcours, son évolution et la vision des profs à Star Académie - Narcity ›Loïc s'ouvre sur ses premières semaines à Star Académie, sa copine et la gestion des twists - Narcity ›Marc-Antoine s'ouvre sur sa place à Star Académie, les jugements et ses apprentissages - Narcity ›Joël s'ouvre sur Star Académie, « l'acharnement des profs », sa casquette et plus - Narcity ›Camille se confie sur les défis de Star Académie, les opinions du public et son parcours - Narcity ›Victoria de Star Académie se confie sur les profs, le retour à la réalité et ses épreuves - Narcity ›Albert de Star Académie parle de son parcours, des moments déchirants et des apprentissages - Narcity ›Le 28/01/2025 à 08h12 par Lilou Alors que Marine vient de remporter la Star Academy 2024, on vous explique comment récupérer l'argent de votre vote pour l'une des deux finalistes. Explications. Ce samedi 25 janvier 2025, Marine a remporté la saison 12 de la Star Academy sur TF1. Face à Ebony, la candidate s'est imposée avec plus de 60% des suffrages. En parallèle, l'interprète de Ma faute a cumulé plus de 3 millions de streams avec son titre. Elle l'a d'ailleurs interprété sur le plateau de la finale, devant le public en folie. De son côté, Ulysse a laissé un message à Marine après sa victoire qui en dit très long. Mais si elle vient de décrocher 100 000 euros de gains, et qu'elle s'apprête à signer chez Sony pour enregistrer son album, la jeune femme semble aussi prête à poursuivre ses études en chirurgie dentaire. Quant à Ebony, sa défaite a fait de nombreux déçus. De manière générale, de nombreux votants ne draient pas non pour récupérer l'argent de leur vote. On vous explique comment faire dans cet article.Sur le même sujet Que ce soit durant les quotidiennes ou lors des Prime de la Star Academy, TF1 multiplie les appels aux votes. Ainsi, les téléspectateurs devaient décider qui de Marine ou d'Ebony remporterait l'édition 2024 du programme. À noter que chaque vote a un coût. À savoir 99 centimes ainsi que le prix du SMS. En parallèle, la chaîne a mis en place un jeu. Celui-ci permet de remporter 5 000 euros par mois pendant cinq ans. Autant d'éléments qui permettent de brasser beaucoup d'argent. Toutefois, peu de Français connaissent une information importante : il est possible de se faire rembourser les frais de participation aux votes et au jeu. Cette démarche, bien que méconnue, est encadrée par une procédure spécifique consultable sur une page dédiée du site TF1+. De fait, les remboursements relatifs aux votes de la Star Academy sont tout de même compliqués. En premier lieu, les demandes doivent être adressées aux votes d'un délai maximum de 90 jours après la participation, la date figurant sur le cachet de la poste faisant foi. En second lieu, les courriers doivent être envoyés à l'adresse suivante : Remboursement Jeux TF1, H2A TELEMARKETING, 21 Rue de Stalingrad, 94110 ARCUEIL. En outre, la demande doit contenir un certain nombre de pièces justificatives, sous peine d'être « automatiquement rejetée ». Les pièces à joindre incluent un RIB au nom du titulaire de la ligne téléphonique utilisée pour participer au vote ou au jeu. Ainsi qu'une copie détaillée de la facture ou du relevé de consommation. Cette dernière doit impérativement faire apparaître les coordonnées complètes du titulaire et indiquer clairement le ou les numéros appelés pour participer. Afin de faciliter le traitement, il est recommandé de surligner ces informations sur la facture ou le relevé. Enfin, le délai moyen pour recevoir un virement est compris entre trois et six mois. À noter que les frais annexes, tels que les photocopies, peuvent également être remboursés, à raison de 0,05 centime par page. De même pour les frais postaux, sur la base du tarif économique en vigueur. Par Rédaction Actu Publié le 25 janv. 2025 à 14h08 Une finale 100 % féminine, et déjà un début de polémique. Ce samedi 25 janvier 2025, Ebony et Marine s'affronteront en finale de la Star Academy, diffusée sur TF1.Marine, « la diva populaire », contre Ebony, une diva « tout court », serions-nous tentés d'écrire.Un duel attendu pour certains qui laisse présager un choix cornélien au moment de voter. Si la dentiste du Nord-Pas-de-Calais, chouchoute du public, part favorite selon plusieurs sondages sur les réseaux sociaux, une nouvelle règle pourrait venir changer la donne dans ce duel. On vous raconte.Lors du prime du samedi 18 janvier, la comédienne Firmine Richard, membre du comité de soutien d'Ebony, s'est insurgée contre le fait que « les votes des Antillais ne soient pas comptabilisés ».Vidéos : en ce moment sur Actu C'est inadmissible. Firmine Richard Comédienne, membre du comité de soutien d'Ebony, Rappelons qu'Ebony est, comme son père le chanteur Thierry Cham, d'origine guadeloupéenne. Elle est donc assez naturellement appréciée aux Antilles, comme on a pu le constater lors de magnétos diffusés pendant sa demi-finale. Une considération techniqueOn a cherché à savoir en consultant les règles, mais depuis le mercredi 22 janvier 2025, la page dédiée aux votes de la Star Academy est inaccessible. Toutefois, sur le cadet d'aide de TF1, il est possible de lire que « les votes et les jeux sont uniquement accessibles depuis la France métropolitaine ». Pour les DROM-COM, au-delà de l'aspect réglementaire, c'est surtout un problème technique qui ne nous permet pas de proposer aux résidents des départements, régions et collectivités d'Outre-Mer de jouer par téléphone et/ou SMS dans le cadre des jeux interactifs proposés lors de nos programmes. TF1 « En l'occurrence, les opérateurs ultramarins ne sont pas les mêmes qu'en métropole et les plans et règles de numérotation sont différents », précise la chaîne.La Une a trouvé une solutionTF1 a annoncé sur X, confirmant au passage une information du Parisien, que les votes seront bien ouverts aux Antilles. Les habitants de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, St-Martin, St-Barthélemy pourront voter pour la candidate de leur choix par téléphone uniquement au 34 80. TF1 Pas de SMS donc, mais une possibilité de voter pour les 2,2 millions de nos compatriotes ultramarins.Une décision qui diviseSous le tweet, la décision de TF1 divise. « La honte ! Comme par hasard pour faire gagner votre favorite ! », écrit une internaute, qui annonce qu'elle ne regardera pas la saison prochaine, « comme beaucoup ».Une autre estime que c'est « très bien », « mais on ne décide pas ça une semaine avant la finale ! ». Une autre question est posée sur l'ouverture des votes à la Belgique. TF1 répond à cela en expliquant qu'outre « les mêmes considérations techniques, les jeux interactifs organisés dans le cadre des programmes du Groupe TF1 sont soumis à la réglementation française ».« De ce fait, il nous est juridiquement impossible d'organiser des jeux interactifs en Belgique », acte la chaîne.Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à Mon Actu. Votez 1 pour Ebony, 2 pour Franck. Depuis la fin de la semaine dernière, les appels aux votes se multiplient sur TF1 pour inciter les téléspectateurs à choisir qui rejoindra Marine pour la finale de la saison 2024 de la Star Academy. En parallèle, que ce soit pendant la quotidienne ou pour le prime, les fans sont aussi incités à jouer à un jeu audiotel avec la promesse de remporter 5000 euros par mois pendant cinq ans. Le tirage au sort est prévu le soir de la finale, soit le 25 janvier prochain. Mais ce que peu de Français savent, c'est qu'il est tout à fait possible de se faire rembourser les frais de participation, que ce soit pour soutenir un candidat ou pour tenter de remporter de l'argent !Star Academy : comment se faire rembourser les votes pour les candidats ? Mode d'emploiPour cela, il faut suivre une procédure bien précise, expliquée pour chaque émission concernée sur une page dédiée sur le site de TF1+ et, surtout, s'armer de patience. Télé-Loisirs vous résume les principales étapes à suivre. Tout d'abord, les demandes doivent être effectuées par écrit, au plus tard 90 jours après la date de participation au jeu, le cachet de la poste faisant foi, et envoyées à l'adresse suivante : Remboursement Jeux TF1, H2A TELEMARKETING, 21 Rue de Stalingrad, 94110 Arcueil. Mais attention, pour que votre demande soit traitée, elle doit contenir une liste précise de pièces. Le cas échéant, elle sera « automatiquement rejetée », comme l'indique le règlement de TF1. Vous aussi, diffusez votre publicité ici ! Vous aussi, diffusez votre publicité ici ! Il faut ainsi joindre un RIB au nom du titulaire de la ou des lignes téléphoniques utilisées pour participer aux votes ou au jeu de la Star Academy. Sans oublier une copie de la facture ou du relevé de consommation détaillé faisant apparaître les coordonnées complètes du titulaire de la ligne téléphonique ainsi que la ou les page(s) de la facture ou du relevé détaillé où apparaît le ou les numéro(s) composé(s) pour participer au jeu. Il ne faut pas hésiter à les surligner au marqueur afin qu'ils ressortent mieux.Votes, jeux audiotel : quel est le délai pour se faire rembourser ?Pour obtenir un remboursement, il faudra faire preuve de patience : le délai pour recevoir un virement est en moyenne de trois à six mois. Enfin, il faut savoir que les frais de photocopies pour réunir les pièces nécessaires peuvent également être remboursés, sur une base de 0,05 centimes par page. "Les frais de photocopie concernant tout document sans rapport avec la demande de remboursement (par exemple photocopies de factures détaillées sur lesquelles il n'y a aucun numéro composé pour participer au Jeu) ne seront pas remboursés", précise encore le règlement. Enfin, les frais postaux sont également remboursables sur la base d'un timbre au tarif économique. Vous aussi, diffusez votre publicité ici !